

Formation

P28 – Gestion des IJSS estimées dans Sage 100 Paie & RH

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, vous serez en capacité de comprendre le calcul des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale estimées et de connaître les spécificités liées aux IJ et aux différents arrêts de travail pour la mise en place dans Sage Paie & RH.

Public

Gestionnaire de paie, Responsable paie

Prérequis

Connaitre le règlementaire de paie et le logiciel Sage Paie

Durée

1 jour (9h00 – 17h00)
Soit 7 heures de formation

Tarif

Tarif : à partir de 900€HT par jour et par société (max : 3 stagiaires)

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation assurée par un consultant/formateur expert sur la solution
- Exposés théoriques et mise en pratique
- Validation des acquis à travers des exercices pratiques et/ou des quizz d'évaluation
- Remise d'un support de formation
- Formation en présentiel ou à distance
- Le stagiaire doit être équipé de son propre poste de travail avec la solution installée
- Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats à la formation

- Fiche de présence
- Exercices pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation
- QCM de validation des compétences
- Certificat de fin de formation

Programme :

Rappels théoriques et cadre légal

- Distinction arrêts de travail maladie / maternité / accident de travail
- Spécificités de chaque type d'arrêt

Mettez en place le calcul de l'estimation des IJSS subrogées

- Précisions à apporter sur chaque type d'arrêts
- Paramétrage à mettre en place : Feuille de route

Détails des calculs d'IJSS subrogées

- Exemple arrêt maladie
- Exemple arrêt maternité
- Exemple arrêt Accident du travail

Les IJSS non subrogées

- Le cadre légal
- Mise en place – Feuille de route
- Détail des calculs

La garantie du maintien du net

- Contexte légal & Feuille de route
- Garantie du net en cas de subrogation / Non subrogation
- Exemple de calculs

Gestion des BPIJ

- Remboursements / Régularisation manuelle
- Import des BPIJ
- paramétrage à mettre en place